

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2006

Date de convocation : 24.10.06

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, Mmes PELAUD, GATINEAU.

Excusées ayant donné pouvoir : Mmes MAUREL, MIRAULT.

Excusée : Mme LAVOISSIERE.

Absents : Mmes COURTHES, THOMAS, VALIN, MM. BINNIÉ, TARDY.

Secrétaire de séance : M. GODARD

### Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2006.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 Septembre 2006.

### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur de ROUX rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a commencé il y a 35 mois.

C'est là un travail de longue haleine qui a nécessité 16 réunions officielles, 5 réunions informelles de la Commission Communale (composée de 10 membres), les services de l'Etat et les Personnes Publiques (composée de 30 membres), la collaboration et l'aide technique des services de la mairie et des deux bureaux d'études ainsi que la mise à disposition du Commissaire enquêteur pendant 6 semaines.

Monsieur de ROUX tient à remercier :

Les services de la mairie et plus particulièrement Patrick MAURICE pour le travail long et méticuleux qui a été mené ;

Les membres de la commission communale qui non seulement ont travaillé sur le schéma général avec les Services de l'Etat mais qui ont étudié les nombreuses demandes présentées, se sont à plusieurs reprises déplacés sur les lieux et ont été amenés à faire des choix, pas toujours faciles, sur les limites de zonage.

Ce Plan Local d'Urbanisme est la poursuite des POS successifs décidés par le Conseil Municipal.

Si l'on regarde les cartes de zonage on constate que les grandes orientations annexées au P.P.A.D. ont peu changé.

○ Respect de la partie importante de la commune concernant le développement rural et l'activité agricole que se partagent 30 exploitations agricoles.

Les sièges d'exploitation peuvent être implantés sur n'importe quel point situé en zone agricole dès lors qu'il s'agit réellement de siège d'exploitation.

○ Des zones vertes correspondant aux vallées du Coran et du Bourrut qui marquent une protection supplémentaire des paysages. Il a été décidé de conserver le caractère boisé et protégé des vastes espaces situés le long de ces vallées en laissant toutefois la possibilité de procéder à l'extension des constructions existantes.

Elles comportent un certain nombre de possibilités d'habitat isolé et un certain nombre de zones pour des activités de camping et de plein air.

- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations reprenant la hauteur des crues connues en 1982 et 1994 légèrement modifié afin de tenir compte des études menées par les 2 cabinets sur les effets de la rocade de Saintes, à l'initiative de l'Institution pour l'Aménagement de la Charente.
- Les zones urbanisables  
Le bourg de Chaniers qui a vocation à s'étendre avec :
  - La création d'un mail entre le bourg et le village de La Baine,
  - Le développement de la zone de la Tonnelle où la SEMIS porte actuellement un projet d'EHPAD et qui dans le futur accueillera une résidence pour personnes âgées indépendantes. L'entrée du bourg sera marquée par l'aménagement d'un carrefour giratoire destiné à desservir cette zone.
  - Une zone commerciale en développement dans le secteur de l'ancienne gare.
- Un deuxième « bourg » en création composé des villages de Chez Corbin, Chez Labbé, Chez Martin, Chez Garnier qui prend forme aux portes de Saintes avec des terrains en développement futur car il est nécessaire d'aménager des carrefours adéquats sur la RN 141. Cette nouvelle zone urbanisée sera dotée de commerces et de services de proximité.
- Une zone AUX qui reprend les zones commerciales et industrielles des Brandes et du Nattier appelées à être étendues.
- Pour le reste du territoire de la commune, les extensions ont été limitées, ainsi pour le village des Essarts et celui du Maine-Allain. Ce dernier a longtemps été considéré comme le 2<sup>ème</sup> bourg de la commune. Il n'a plus la même vocation même s'il accueille le 2<sup>ème</sup> groupe scolaire et la salle omnisports. Celle-ci doit être étendue afin de répondre aux besoins des associations.

Les questions qui ont été longuement débattues sont les suivantes :

- Fallait-il étendre ou non le village de Chez Benon ?

Après de longues discussions, la décision a été négative dans la mesure où la route qui dessert le village est étroite et ne peut être élargie du fait des constructions existantes et d'un vallon qui la bordent.

- Fallait-il étendre les Essarts ou protéger l'espace agricole ?

Il convient de noter la nouvelle nomenclature des zones du PLU différente de celle des POS précédents.

Une nouvelle notion de « Zone à urbaniser dans le futur » permet au Conseil Municipal de prendre la décision d'urbaniser par simple délibération sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle révision du PLU. La procédure administrative est ainsi allégée.

Un certain nombre de demeures constituant des éléments d'intérêt patrimonial sont signalées. Elles font l'objet d'une protection particulière au sens du Code de l'urbanisme.

L'esquisse de l'emprise de la future 2x2 voies a été portée bien que le tracé définitif ne soit pas définitivement connu.

Monsieur de ROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de révision du P.L.U.

Monsieur GRAVELLE déplore qu'il n'ait pas été prévu plus de plantations de haies. Monsieur de ROUX indique qu'en effet le règlement aurait pu être plus contraignant à ce sujet mais il souligne que le bon sens devrait prévaloir sans qu'il soit besoin de tout réglementer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui vient de lui être présenté.

Monsieur de ROUX souligne que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur de ROUX rappelle qu'il avait été institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (UA, UB et NA) dans le précédent POS.

Il propose de le conserver et de l'appliquer aux zones urbaines (U) et aux zones d'urbanisation future à terme et à long terme (AU) afin de permettre un aménagement cohérent de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

### **LOGEMENTS SEMIS : GARANTIE D'EMPRUNT**

Monsieur de ROUX rappelle l'opération de construction de 9 logements locatifs sociaux Rue des Sables devant être réalisée par LA SEMIS.

2 Type 2 d'une superficie par logement de 45.09 m<sup>2</sup>

4 Type 3 d'une superficie par logement de 65.08 m<sup>2</sup>

3 Type 4 d'une superficie par logement de 93.09 m<sup>2</sup>

La SEMIS se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 620 000 € sur une durée de 40 ans au taux de 3.75 % et sollicite la garantie de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder la garantie de la Commune à la SEMIS pour le remboursement de l'emprunt contracté en vue de financer la construction des logements sociaux Rue des Sables.

Monsieur BUFFARD indique que le permis de construire a été délivré et que les travaux doivent démarrer en Novembre pour une livraison fin Juillet.

Il indique que ce programme sera suivi par la construction d'un nouveau logement à la Baine.

Monsieur de ROUX souligne la difficulté de lancer de nouveaux programmes de logements sociaux dans le bourg en raison du prix du foncier. Il rappelle que les logements sociaux existants ont pu être réalisés car la Commune était propriétaire des terrains.

### **LE POINT SUR LES ACQUISITIONS DE TERRAINS (PICHARD, VALLET)**

#### **TERRAINS PICHARD**

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil avait décidé d'acquérir les terrains sur lesquels est implantée l'exploitation agricole de M. Michel PICHARD à condition que ce dernier obtienne toutes les autorisations nécessaires au transfert de son exploitation.

Monsieur de ROUX indique que la superficie totale des terrains est de 13 712 m<sup>2</sup> dont 4247 m<sup>2</sup> en zone constructible et 9465m<sup>2</sup> en zone agricole. Les services des Domaines ont estimé ces terrains à 84 395 €. Le prix du terrain à l'issue des négociations avec l'intéressé est de 88 600 €. Monsieur de ROUX propose au Conseil d'acquérir les terrains de Monsieur PICHARD au prix de 88 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

### **TERRAIN VALLET aux Brandes.**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune s'était portée acquéreur d'un terrain situé aux Brandes, appartenant à la Famille VALLET. Or une entreprise est intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur de ROUX propose au Conseil que la Commune renonce au compromis d'achat qu'elle a signé afin que la transaction se fasse entre la Famille VALLET et l'Entreprise.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur BUFFARD indique que l'entreprise de Transports MONTALESCOT qui occupe actuellement l'ancien garage VALLET a décidé d'acquérir le terrain situé à l'arrière afin d'y construire un bâtiment.

La Zone des Brandes accueillera désormais outre une nouvelle entreprise de menuiserie, un fabricant de clôtures.

Dans la Zone du Nattier, une parcelle a été divisée pour y implanter des bureaux pour des entreprises de prestations.

### **VENTE DU TERRAIN CAMPING**

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que Monsieur Didier DELAVAL, ancien propriétaire du camping de Saujon, demeurant à Saintes a déclaré être intéressé par l'acquisition du camping municipal et a présenté une offre.

Il souhaite faire un camping moderne avec des mobil home, des animations.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a réalisé la mise aux normes du camping en 1994.

Or, les critères du camping ont évolué ; Les vacanciers souhaitent désormais être accueillis dans des locaux équipés tels que les mobil home. Mais le Conseil Municipal n'a pas osé franchir le pas pour installer de tels équipements.

Monsieur GODARD précise d'une part que l'investissement était lourd pour équiper chaque mobil home de l'assainissement et d'autre part que l'on se trouvait confronté au problème de déplacement et de stockage de ces équipements en période hivernale.

Devant le souhait de mettre en vente le camping, une estimation de ce terrain avait été demandée aux Services des Domaines qui l'ont évalué à 126 000 €.

De nombreux acheteurs potentiels se sont présentés mais n'ont pas donné suite en raison de la localisation du terrain situé en zone inondable empêchant toute possibilité de construction, limitant la durée d'ouverture du camping à trois mois et nécessitant des travaux importants d'investissement pour procéder à un aménagement conforme au souhait des vacanciers.

Monsieur DELAVAL, après une étude avec un cabinet-conseil, se propose d'acquérir le terrain de camping au prix de 110 000 € (légèrement inférieur à l'évaluation des

Domaines) mais qu'il considère comme la meilleure offre qu'il peut faire en raison des investissements nécessaires.

Monsieur BUFFARD souligne que Monsieur DELAVAL en tant que professionnel de l'hôtellerie de Plein Air est plus qualifié pour gérer le camping que ne pourra l'être la Commune.

Monsieur GODARD indique que les recettes du camping en 2006 ont été inférieures de 2000 € à celles de 2005.

La décision d'interdire l'accès aux caravanes double essieux a eu sûrement une incidence sur cette baisse des recettes mais en contrepartie une économie a été réalisée sur la consommation d'eau. On a pu constater que les vacanciers restaient plus longtemps.

Monsieur GODARD souligne que les chiffres étaient à la baisse dans l'ensemble du département.

Monsieur de ROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, après, en avoir délibéré,

Considérant les problèmes liés à la gestion du camping municipal et à la difficulté de le rentabiliser,

Considérant l'offre présentée par Monsieur DELAVAL,

Considérant le bénéfice pouvant être apporté à l'activité du tourisme par un professionnel de l'hôtellerie de plein air,

Décide par 16 voix pour et une abstention,

De procéder au déclassement du terrain de camping afin de pouvoir le céder à Monsieur DELAVAL au prix de 110 000 €.

De mandater Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer les actes à intervenir.

#### **SDEER - CONVENTION POUR TRAVAUX NEUFS ECLAIRAGE 2005**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de l'éclairage public réalisés en 2005, à Beauchail, Chemin Beau, Chez Boisson, Chez Corbin, Chez Garnier et Rue du 11 Novembre ainsi que l'éclairage de la façade de l'Eglise.

Le coût des travaux s'est élevé à 6 941.73 € HT.

La contribution communale s'élève à 3 470.87 €

remboursable en 5 annuités à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2007

En vue du règlement de la participation communale, il convient de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir relative à ces travaux d'éclairage.

#### **COMPTABILITE**

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux diverses opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Vente du local place Saint-Pierre à Mr TEMPLIER :

Suite à la vente de ce local, il convient de passer les écritures suivantes afin de constater la vente et la sortie de l'inventaire :

Article 675 - 042 : valeur comptable + 22

Article 676 - 042 : Différence/réalisation + 6 480

Chapitre 023 : virement de section à section	- 6 502
Chapitre 021 : virement de section à section	- 6 502
Article 2113 - 040 : terrains aménagés	+ 22
Article 192 - 040 : plus value	+ 6 480

Reversement de caution à Mme LEGER Gillette :

Afin de reverser la caution de Mme LEGER (686 €), il convient de voter les crédits supplémentaires ci-après :

Article 165-16 : caution reçue	+ 20
Article 165-16 : reversement caution	+ 20

Amortissement des travaux de restructuration du Collège Agrippa d'Aubigné :

La participation de la commune de Chaniers aux travaux de restructuration du collège Agrippa d'Aubigné s'élève à la somme de 68 356.41 €. Le versement de cette somme s'effectue sur 5 ans soit de l'exercice 2004 à 2008.

L'amortissement de ces travaux ne commencera qu'après en avoir réglé la totalité.

Opération d'ordre : travaux SDEER :

Les écritures qui concernent les travaux d'électrification sont des écritures d'ordre budgétaires. Au budget primitif 2006, des crédits ont été prévus aux chapitres réels. Il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Article 1326-13	- 14 900
Article 16876-16	- 14 900
Article 1326 - 041	+ 14 900
Article 16876 - 041	+ 14 900

Modification d'imputation d'ordre budgétaire :

Depuis le 01/01/2006, la comptabilité communale M14 a connu divers changements et notamment le fait que l'article 775 ne doit comporter aucune prévision. En contre partie les crédits doivent être prévus au chapitre 024 en investissement.

Il convient donc de modifier les crédits inscrits au BP 2006 :

Article 775 - 77	- 47 500
Chapitre 024 - Recettes	+ 47 500
Chapitre 021	- 47 500
Chapitre 023	- 47 500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux diverses opérations d'ordre budgétaire qui lui ont été présentées.

**REMBOURSEMENTS GROUPAMA**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres pour lesquels les assurances GROUPAMA proposent un remboursement.

- Sinistre intervenu le 17.10.2005 concernant choc de véhicules -  
Remboursements proposés par GROUPAMA : 85.96 €

- Sinistre intervenu le 11.04.2006 sur un candélabre avenue Charles de Gaulle  
Remboursement proposé par GROUPAMA : 985.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement proposé par les assurances Groupama.

## MODIFICATION DES HORAIRES DE LA DECHETTERIE

En raison du passage à l'heure d'hiver, il convient de modifier les horaires d'ouverture de la Déchetterie.

Pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars, les horaires sont les suivants :

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi		14 h à 17 h
Mercredi		14 h à 17 h
Vendredi		14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h 00	13 h 30 à 17 h

L'employé affecté à la déchetterie effectuera 4 heures aux services techniques.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Intercommunalité -Avenant à la convention INET

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 6 Mars dernier le Conseil Municipal avait décidé de participer à l'étude sur l'intercommunalité confiée aux étudiants de l'INET. Une convention avait été signée entre l'INET et les différentes collectivités concernées par cette étude.

Le montant de la participation demandée à Chaniers s'élevait à 160 € TTC.

Par courrier en date du 25 Octobre dernier, Monsieur le Sous-Préfet de Saintes propose de signer un avenant à cette convention rendu nécessaire du fait du surcroît de travail ayant entraîné une présence plus importante de l'équipe sur le territoire (11 semaines au lieu de 8 initialement prévues) et donc des frais supplémentaires afférents aux déplacements et à l'hébergement.

Le montant de la participation supplémentaire demandée à Chaniers s'élève à 46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cet avenant et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

### - SAINTONGE ROMANE : Avenant à la Convention SIG

Monsieur de ROUX rappelle que le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane a décidé d'équiper son territoire d'un Système d'Information Géographique qui comprend une première phase pour la numérisation du cadastre et une deuxième phase pour la fourniture des outils informatiques permettant aux communes d'exploiter le S.I.G.

Il rappelle que le Conseil Municipal a délégué au Syndicat de Pays la maîtrise d'ouvrage en vue de l'opération de numérisation du plan cadastral et que cette délégation a fait l'objet d'une convention.

Cependant en raison de la modification du contenu de l'article 5 de cette convention, portant sur la facturation au mandataire il convient de prendre un avenant.

« Le prestataire peut exiger du mandataire le règlement d'un lot en deux parties : un premier paiement de 80% lors que le cadastre a subi les premiers contrôles de la D.G.I. »

*( et non plus de 40% comme prévu dans la convention initiale)*

« Le deuxième et solde du paiement de la prestation est alors demandé au mandataire après labellisation Edigeo par la D.G.I. et contrôle du domaine public et du filaire de la voirie par le maître d'ouvrage délégué ».

*(au lieu de : « Le deuxième et solde du paiement de la prestation est alors demandé au mandataire après les deux contrôles qui donnent lieu à la labellisation de la D.G.I. » indiqué dans la convention initiale.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification apportée à l'article 5 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.

- **SAINTONGE ROMANE : Désignation d'un délégué supplémentaire pour le Commission Urbanisme**

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane prépare le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) et à cette fin a décidé de relancer la Commission « Urbanisme et Cadre de Vie ».

Cette commission sera désormais composée de 5 représentants de chaque Communauté de Communes et de 2 représentants pour la Commune de Chaniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Albert BUFFARD et Monsieur Gérard SALIBA comme représentants supplémentaires au sein de la Commission « Urbanisme et cadre de Vie ».

- **Appel d'offres Vestiaires de la Touche : Frais de reprographie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'appel d'offres en vue de la réhabilitation des vestiaires de La Touche doit être réalisé.

Il indique que l'article 41 du Code des marchés publics prévoit que les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché leur soient remises contre paiement de frais de reprographie.

Par délibération en date du 24 Avril 2006, le Conseil s'était prononcé favorablement sur ce principe.

Le coût du Dossier de Consultation des Entreprises s'élève, pour les travaux de la Touche (réhabilitation et extension), à 16.50 € et il propose que les dossiers soient remis aux candidats contre cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et décide d'étendre la régie « produits divers » à l'encaissement des frais de reprographie des Dossiers de Consultation des Entreprises.

- **Demande de subvention Collège Agrippa d'Aubigné**

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par le Collège Agrippa d'Aubigné en vue de financer l'organisation d'une Classe Nature Patrimoine et Socialisation pour les élèves de 6<sup>ème</sup>.

Le Principal du Collège sollicite une subvention d'un montant de 645 € correspondant à une participation de 15 € par élève, 43 élèves de Chaniers fréquentant cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention de 645 € au Collège Agrippa d'Aubigné en vue du financement de la Classe Nature Patrimoine et Socialisation.

- **Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur de ROUX rappelle que les 2 contrats signés avec la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance et Contrat Temps Libre) sont arrivés à échéance le 30 Juin dernier.



Un nouveau contrat ENFANCE JEUNESSE doit être signé pour les quatre prochaines années. Un projet doit être élaboré et transmis aux partenaires institutionnels avant la fin de l'année.

La Commission d'élus a commencé à travailler sur le projet qui porte essentiellement sur les actions suivantes :

- Dynamisation des associations culturelles et sportives
- Développement de l'espace « Jeunes »
- Accueil périscolaire du CLSH La Souris verte au Maine Allain
- Conditions d'accueil de l'interclasse cantine
- Réflexion sur la problématique de l'accueil Petite Enfance

Les 4 premières actions sont la poursuite des travaux engagés au cours du premier contrat et la 5<sup>ème</sup> est une action nouvelle née des besoins constatés sur la commune. Ce projet une fois élaboré sera présenté au Groupe de pilotage.

Le Conseil Municipal approuve les actions présentées et décide de mandater dès à présent Monsieur le Maire en vue de la signature du contrat Enfance Jeunesse à intervenir avant la fin de l'année.

**- Occupation du Presbytère par l'Association Coup de Pouce**

Monsieur de ROUX indique que le bail par lequel la Commune louait un immeuble mis à la disposition de l'Association Coup de Pouce a pris fin Octobre et qu'il a été nécessaire de trouver de nouveaux locaux pour héberger cette association.

Monsieur le Maire rappelle que l'accord intervenu en 1983 entre l'Association Diocésaine et la Commune laissait la jouissance de l'immeuble affecté au presbytère à l'Association Diocésaine pendant 99 ans, à charge pour la Commune de réaliser les gros travaux d'entretien.

L'Association Diocésaine a accepté de mettre le presbytère à la disposition de l'Association « Coup de Pouce ».

Une convention doit être signée à titre précaire et révocable entre l'Association Diocésaine et l'Association « Coup de Pouce » dans laquelle la Commune doit intervenir pour prendre acte des nouveaux occupants.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour intervenir dans la convention devant être passée entre l'Association Diocésaine et l'Association « Coup de Pouce ».

Madame FIAUD rappelle que l'Association COUP DE POUCE regroupe environ 25 personnes. Parmi ses nombreuses activités, elle offre aux demandeurs d'emploi un service informatique et édite le journal « Le Petit Chagnolais ».

Monsieur FOURRÉ demande quel est le montant des travaux à effectuer au presbytère. Monsieur BUFFARD indique qu'il est nécessaire de procéder à la réfection d'une fenêtre et d'un linteau.

Madame FIAUD demande que la Commune prenne à sa charge les frais de chauffage et d'électricité.

Monsieur de ROUX rappelle qu'il s'agit d'une association de réinsertion et il propose que la Commune prenne à sa charge les gros travaux de réparations ainsi que le coût de l'occupation de l'immeuble.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur GRAVELLE demande si l'Association Coup de Pouce retournera dans l'immeuble de M. MULLER. Monsieur de ROUX rappelle que la remise en état de cet immeuble a fait l'objet d'une longue discussion avec le propriétaire et qu'il n'a pas été question que la Commune signe à nouveau un bail de location.

## **- ASSOCIATIONS**

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil qu'il a assisté avec M. PANNAUD à l'assemblée Générale de l'ATELIER 10.

Cette association compte 56 adhérents dont 37 de Chaniers.

Le souci actuel des responsables est la rumeur d'agrandissement de la bibliothèque qui obligera l'Atelier 10 à quitter la salle qu'elle occupe depuis de nombreuses années pour s'installer à la Salle de l'Evêché.

Or, selon l'Atelier, cette salle ne serait pas adaptée à cette activité en raison de l'escalier et l'absence de point d'eau à l'étage posant ainsi le problème de la sécurité des enfants.

Monsieur de ROUX indique que l'on doit d'abord achever les travaux de réhabilitation de la mairie et la réfection de la place de la mairie.

Il sera par la suite procédé au ravalement de la Salle des Fêtes puis au printemps au transfert du CCAS dans l'ancienne mairie.

La bibliothèque, trop restreinte et présentant elle aussi des problèmes d'accès sera installée dans l'ancien CCAS et la salle 10 ce qui permettra de lui adjoindre une médiathèque.

Restent disponibles les 2 salles des fêtes et la salle de l'Evêché.

Monsieur BUFFARD propose de réserver 300 m<sup>2</sup> à l'usage des associations dans le bâtiment que la Commune achète aux Essarts pour aménager les ateliers municipaux.

Monsieur de ROUX rappelle que l'extension de la salle omnisports est prévue et qu'il convient de monter un dossier rapidement afin que l'on puisse solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Monsieur BUFFARD indique que le Cabinet AUDINET a commencé à travailler sur ce projet qui prévoit une extension de 637 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir une salle multisports et une superficie supplémentaire destinée à la garderie périscolaire et l'agrandissement de la salle de tennis de table et la salle de Judo.

Monsieur PANNAUD fait remarquer qu'une telle superficie est insuffisante car elle ne répond pas aux besoins des associations ; dans ce cas il vaudrait mieux retarder le projet et réaliser une construction adéquate.

Monsieur FOURRÉ indique qu'il est nécessaire de réunir la Commission pour étudier ce projet.

## **- CIMETIERE**

Madame GATINEAU indique qu'il aurait été plus judicieux d'attendre que les fêtes de la Toussaint soient passées avant de démarrer les travaux d'aménagement du parking du cimetière.

Monsieur BUFFARD répond que ces travaux ne sont pas encore commencés mais que l'entreprise a seulement procédé à la mise en place du chantier.

Monsieur FOURRÉ demande que les horaires d'ouverture du cimetière pour la période hivernale soient affichés.

## **- SALON DU LIVRE**

Monsieur GODARD informe le Conseil que les dates du Salon du Livre ont été fixées au 31 Mars et 1<sup>er</sup> Avril 2007.

Un courrier a déjà été adressé à 35 auteurs.

La Commission travaille actuellement sur le dossier mais est toujours à la recherche d'une tête d'affiche.

Monsieur de ROUX propose Jean-Marie ROUART et Eric ORSENNA et précise qu'il peut préparer une liste d'écrivains à contacter.

Monsieur GODARD propose que l'on fasse paraître un article dans le bulletin afin d'informer les auteurs locaux.

- **REPAS DES ANCIENS**

Madame FIAUD rappelle que le repas des Anciens aura lieu le Samedi 25 Novembre et fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir aider.

La séance est levée à 23 h 30  
Le Secrétaire de Séance,

Jean-Michel GODARD.